

## Synthèse

# Rapport d'étape sur l'emploi des jeunes

Juillet 2011

## **L'emploi des jeunes est une priorité nationale....**

L'emploi des jeunes est une priorité nationale. Il correspond à de fortes attentes de la société en raison de son impact sur le lien social. Dans le même temps, il constitue une opportunité pour accélérer le développement économique et social de notre pays par la valorisation de compétences nationales.

La question de l'emploi des jeunes est également une préoccupation de nombreux gouvernements de part le monde. Au-delà des effets immédiats de la crise économique actuelle, elle renvoie à une problématique complexe du fait des changements du rapport au travail induit par la nouvelle révolution technologique.

## **... et pour le Conseil économique et social, un sujet essentiel .....**

Le Conseil économique et social a constitué en mars 2011 un groupe de travail ad hoc chargé d'examiner la question de l'emploi des jeunes, retenu comme thème prioritaire.

Le rapport d'étape établi par le Conseil définit les contours du diagnostic du chômage des jeunes, esquisse les pistes de réformes structurelles et présente les axes d'une mobilisation générale autour d'un programme national volontariste pour la promotion de l'emploi des jeunes.

Dans les prochaines semaines, la Commission permanente chargée des affaires de la Formation, de l'Emploi et des Politiques Sectorielles du Conseil procédera à un examen approfondi de ces premiers axes et proposera les composantes concrètes de ce programme.

## **.... nécessairement ouvert à la concertation et aux débats**

Au-delà de l'analyse des données et le bilan des mesures gouvernementales, ce rapport d'étape est le fruit de l'audition de 44 acteurs (départements ministériels, associations professionnelles et syndicales), dont des associations de jeunes pour près de la moitié. Il rend compte de ces auditions, des débats très riches qui les ont suivies ainsi que des échanges approfondis entre les membres du groupe de travail.

Les conclusions de ce premier rapport d'étape sont rendues publiques afin de partager les orientations de long terme ainsi que les bases d'un programme national volontariste qu'il sera nécessaire de mettre en place en urgence. Il s'agit en particulier de s'assurer de la pertinence de ce programme, de sa faisabilité et de son adéquation avec les attentes et aspirations des jeunes.

Les échanges qui en résulteraient, permettraient d'enrichir le rapport final et d'améliorer son appropriation par l'ensemble des acteurs concernés.

## **Le chômage des jeunes reste élevé....**

La croissance de ces dix dernières années, de l'ordre de 5% par an en moyenne, n'a pas suffi à réduire de façon significative le chômage des jeunes. Le phénomène reste préoccupant selon les dernières données du Haut Commissariat au Plan.

Le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans est plus élevé de 7 points que la moyenne nationale, s'élevant en 2010 à 16,7%. C'est un chômage de longue durée (66% sont au chômage depuis plus d'un an), qui touche particulièrement les jeunes du milieu urbain et les plus diplômés parmi eux (le taux de chômage des diplômés du supérieur est de 41%).

De plus, l'emploi des jeunes se caractérise par la précarité et la fragilité, puisque les emplois occupés par ces jeunes sont souvent sous rémunérés, sans cadre contractuel et rarement couvert par un régime de protection sociale.

## **.... et démobilise la jeunesse.**

L'audition des associations de jeunes a révélé que ces derniers avaient une perception plus pessimiste de leur situation que ne le laissent entrevoir les statistiques disponibles.

D'une part, de nombreux jeunes ne sont même plus à la recherche d'un emploi (le taux d'activité est seulement de 44%) et ceux qui sont au travail, le sont dans des conditions de sous-emploi et de forte précarité.

D'autre part, les programmes actifs d'emploi déployés au cours des dernières années se sont révélés inadaptés et insuffisants par rapport à l'ampleur du phénomène du chômage des jeunes.

## **Le Conseil préconise des réformes structurelles de long terme....**

Le constat du Conseil Economique et Social est qu'il n'y a pas de solutions au chômage des jeunes sans création de richesses et valorisation du potentiel humain dont dispose notre pays.

Dès lors, des réformes structurelles sont nécessaires. Elles devraient s'articuler autour de trois piliers : (i) une inflexion significative de notre modèle de croissance ; (ii) une refonte profonde du système d'éducation et de formation et (iii) une gouvernance territorialisée et comptable des résultats.

## **.... axées sur le modèle de croissance,**

L'inflexion du modèle de croissance consisterait premièrement à orienter l'épargne et l'investissement vers les secteurs à fortes valeurs ajoutées et à effet d'entraînement important en termes de création d'emploi (notamment l'industrie), à dissuader les situations de rente et à favoriser un meilleur partage des fruits de la croissance.

Par ailleurs, tout en tirant un meilleur parti des atouts intrinsèques du Maroc et des accords de libre échange qui consacrent l'ouverture de notre économie sur le monde, l'accent serait mis sur l'économie sociale et solidaire, ainsi que sur la promotion de la PME-TPE qui renferme des gisements importants de création d'emploi

Enfin, l'innovation et la recherche technologique deviendraient deux leviers effectifs de l'amélioration de la productivité et de la génération de nouveaux investissements créateurs d'emploi et de valeur

### **... le système d'éducation et de formation...**

La refonte impérative du système d'éducation et de formation suppose de faire de la qualité de l'enseignement et de la lutte contre les déperditions scolaires, les critères majeurs d'évaluation des performances de l'enseignement de base.

Elle suppose également de renforcer l'adéquation entre la formation et l'emploi par la promotion et la valorisation des filières professionnalisantes de courtes durées, la formation tout au long de la vie et le développement des passerelles naturelles entre l'Université et l'Entreprise.

Cette refonte nécessite d'inclure un encouragement performant de la recherche développement et l'innovation.

### **... et la gouvernance,**

Troisième pilier, une gouvernance territorialisée et comptable des résultats est indispensable pour libérer les énergies en favorisant un environnement attractif (procédures simplifiées, règlementations allégées, lutte contre la corruption et l'économie de rentes, ...).

Elle consiste à rendre opérationnelle, la régionalisation avancée telle qu'elle est consacrée par la Constitution de 2011 comme cadre de gestion de proximité et de convergence de tous les acteurs et comme gisement de richesses économiques souvent insuffisamment exploitées.

Elle nécessite dans le même temps de créer les conditions pour faire des régions non seulement des espaces d'investissement mais des lieux attractifs pouvant retenir et attirer les meilleurs profils.

### **.... accompagnées d'un programme national d'envergure en faveur de l'emploi des jeunes,...**

Parallèlement aux mesures structurelles, l'urgence de la situation impose de mettre en place un programme national de grande envergure en faveur de l'emploi des jeunes autour duquel une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs et forces vives du pays est nécessaire.

Une attention particulière devrait être accordée aux catégories de jeunes les plus durement touchés par le chômage. Il s'agit en particulier des jeunes chômeurs non scolarisés ou en rupture de scolarisation, les jeunes diplômés chômeurs à la recherche d'un premier emploi, les jeunes diplômés chômeurs de longue durée et les jeunes chômeurs en situation d'exclusion ou d'handicap.

### **... articulé autour de six volets.**

Partant du constat que la solution ne pourrait résider dans le recrutement massif dans la fonction publique, ni dans les dispositifs visant à contraindre les entreprises à embaucher, en dehors de leurs besoins réels, les composantes de ce programme s'articuleraient autour des six volets suivants :

- 1. Dynamiser l'offre d'emplois** par des mesures correctrices d'ordre réglementaire et des mesures d'encouragement pour développer des niches de métiers qui répondent à des besoins du marché;
- 2. Promouvoir l'auto-emploi et la création d'entreprises**, notamment à travers une refonte du programme Moukawalati, le renforcement de l'accès au financement et une forte promotion des activités génératrices de revenus;
- 3. Améliorer l'employabilité des jeunes** en augmentant significativement l'offre de formation initiale professionnalisante, de programmes de qualification et de reconversion à la demande des entreprises ou dans les secteurs à fort potentiel ainsi qu'en procédant la refonte du mécanisme des contrats spéciaux de formation de manière à renforcer les offres de formation continue ;
- 4. Mettre en place des dispositifs intégrés d'emplois aidés, adaptés aux catégories de jeunes chômeurs prioritaires** : Premier emploi, insertion professionnelle de chômeurs de longue durée ou intégration de jeunes chômeurs en situation d'exclusion ou d'handicap ; emplois aidés dans des organismes assurant des missions d'intérêt public ou d'utilités sociales, éducation non formelle et apprentissage pour les jeunes chômeurs en rupture de scolarité.
- 5. Développer et étendre les services d'intermédiation** à travers le développement d'un service public de l'emploi comme guichet unique pour les prestations destinées aux jeunes diplômés et l'extension du réseau d'intermédiation au niveau territorial pour couvrir les petites villes;
- 6. Renforcer la gouvernance du marché du travail** avec la création d'un Observatoire indépendant de l'emploi et de la formation et la mise en place d'un cadre institutionnel territorialisé de pilotage, de mise en œuvre et de suivi du programme national de promotion de l'emploi des jeunes.